



### **Avis public**

Avis est par la présente donné que les frais aéronautiques à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et à l'Aéroport international de Montréal-Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

Redevances d'atterrissage : 3,2 %  
Redevances générales d'aérogare : 7,1 %

Avis est donné à Montréal,  
ce 1er jour de novembre 2007.

Me Marie-Christine Blain  
Secrétaire